

COMMUNE DE VAUCIENNES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<p><u>Date de la convocation :</u> 1^{er} mars 2021</p> <p><u>Nombre de Conseillers :</u> Exercice : 11 Présents : 10 Votants : 11</p>	<p>L'an deux mil vingt-et-un, le huit mars, dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame FOURNY Christiane.</p> <p><u>Etaient présents :</u> (formant la majorité des membres en exercice) Mme FOURNY Christiane, Mme LOURDEZ Florence, Mme BOULONNAIS Christine, M. CHEVRON Hervé, Mme JEAN Claudine, M. ROUSSEAU Joël, Mme VALTON Emilie, M. LEMAIRE Janick, M. REMIOT Julien, M. LEBRUN Nicolas.</p> <p><u>Etait absents excusés :</u> M. BLAISE Michaël (pouvoir donné à Mme FOURNY Christiane)</p> <p><u>Etaient absents non excusés :</u> /</p> <p>En application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales M. ROUSSEAU Joël a été élu secrétaire de séance.</p>
--	---

N°004/2021 – APPROBATION DU PROJET DU PPRI – SECTEUR EPERNAY

Madame le Maire expose à l'assemblée le fait que la commune de Vauciennes fait partie du périmètre du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) par débordement de la Marne sur le secteur d'Épernay. Madame le Maire présente le dossier de consultation. Le dossier est complété des cartes propres à la commune. Madame le Maire requiert l'avis du Conseil Municipal.

Après avoir consulté le dossier, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Emet un avis favorable sur le dossier de consultation du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) par débordement de la Marne sur le secteur d'Épernay.

N°005/2021 – DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION GRAND EST DANS LE CADRE DE LA RELANCE RURALE – TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA MAIRIE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de réaliser des travaux d'aménagement et de mises aux normes pour l'accessibilité de la Mairie.

Le Montant estimatif de cette opération, selon l'ouverture des plis de l'appel d'offre des entreprises, s'élève à 123 300.00 € HT. Dans ce cas, la subvention accordée par la région Grand Est dans le cadre de la relance rurale peut atteindre 50 %, avec un plafond fixé à 20 000 euros.

Le plan de financement prévisionnel pourrait s'établir comme suit :

- Subvention État (DETR) : 49 320.00 €
- Subvention de la région : 20 000.00 €
- Subvention DSIL : 49 320.00 €
- Autofinancement : 4 660.00 €
- TOTAL HT 123 300.00 €

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents,

- ADOPTE le projet d'aménagement et de mises aux normes pour l'accessibilité de la mairie pour un montant de 123 300.00 € HT.
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel tel qu'indiqué ci-dessus,

COMMUNE DE VAUCIENNES

- SOLLICITE une subvention de la région Grand Est de 20 000.00 € dans le cadre du plan de relance rurale.

N°006/2021 – DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) – TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA MAIRIE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de réaliser des travaux d'aménagement et de mises aux normes pour l'accessibilité de la Mairie.

Le Montant estimatif de cette opération, selon l'ouverture des plis de l'appel d'offre des entreprises, s'élève à 123 300.00 € HT. Dans ce cas, la subvention accordée dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local peut être compris entre 20 et 40 %, soit un maximum de 49 320.00 euros.

Le plan de financement prévisionnel pourrait s'établir comme suit :

- Subvention État (DETR) : 49 320.00 €
- Subvention de la région : 20 000.00 €
- Subvention DSIL : 49 320.00 €
- Autofinancement : 4 660.00 €
- TOTAL HT 123 300.00 €

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents,

- ADOPTE le projet d'aménagement et de mises aux normes pour l'accessibilité de la mairie pour un montant de 123 300.00 € HT.
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel tel qu'indiqué ci-dessus,
- SOLLICITE une subvention dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local pour un montant de 49 320.00 euros.

N°007/2021 – RENOUELEMENT DE L'ADHESION A L'AIMAA POUR 2021

Madame le Maire soumet à l'assemblée la proposition en date du 12 janvier 2021 de l'association A.I.M.A.A d'Épernay, de reconduire sur l'exercice 2021 la convention de fourrière sans capture des animaux trouvés errants sur le territoire communal.

Le Conseil Municipal considérant l'utilité du service proposé, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** le renouvellement de l'adhésion auprès de l'association A.I.M.A.A. pour l'exercice 2021 selon les modalités établies par l'Association, dont une cotisation fixée à 0.40 € par habitant.

Les crédits nécessaires seront ouverts en section de fonctionnement du budget primitif 2021.

Il habilite Madame le Maire à signer la convention.

N°008/2021 – CHOIX D'UN PRESTATAIRE POUR LE TRAITEMENT PHYTOSANITAIRE DES VIGNES DE LA COMMUNE

Madame le Maire soumet à l'assemblée deux propositions financières pour le traitement des vignes de la commune. Il s'agit des entreprises WM Presta et Terres Durables.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de choisir l'entreprise WM Presta pour le traitement phytosanitaire des vignes de la commune.

COMMUNE DE VAUCIENNES

N°009/2021 – DEMANDE DE SUBVENTION DE NOS AMIS DE NOS EGLISES

Madame le Maire soumet à l'assemblée la demande de subvention de l'association les Amis de nos Eglises.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'accorder une subvention de 50 euros à l'association Nos amis de Eglises.

N°010/2021 – DEMANDE DE SUBVENTION DE LA FONDATION

Madame le Maire soumet à l'assemblée la demande de subvention de l'association de la Fondation du Patrimoine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'accorder une subvention de 55 euros à l'association de la Fondation du Patrimoine.